

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 février 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 164 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 13 février 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur le dernier acte de terrorisme palestinien dirigé contre Israël.

Des terroristes palestiniens venant de Beit Jala ont tiré sur Tzahi Sasson, 35 ans, père de deux enfants, originaire du kibboutz Rosh Tzurim, alors qu'il traversait le pont reliant les deux tunnels sur la route de Gush Etzion, dimanche soir. Après avoir été touché par une balle, M. Sasson a perdu le contrôle de son véhicule et percuté une autre voiture en blessant légèrement trois civils. Au moment où des secouristes arrivaient sur les lieux, les Palestiniens ont continué à tirer en direction du pont, obligeant les auxiliaires médicaux à revêtir des casques et des gilets pare-balles et à soigner M. Sasson sous le feu des tirs. L'équipe médicale a finalement réussi à transporter M. Sasson à l'hôpital universitaire Hadassah de Jérusalem, où il est décédé ultérieurement des suites de ses blessures.

Le meurtre de Tzahi Sasson vient s'ajouter à une longue liste d'attaques terroristes qui se produisent maintenant avec une fréquence quasi quotidienne. Ces incidents ont été décrits dans un certain nombre de lettres au cours de ces derniers mois. Je tiens à rappeler mes lettres datées du 9 février 2001 (A/55/777-S/2001/125), du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/181), du 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Durant toute cette période marquée par la violence et en dépit des obligations contractées en vertu des accords qu'elle a signés, l'Autorité palestinienne n'a jamais pris aucune mesure pour mettre un terme aux agressions dirigées contre les Israéliens. De surcroît, certains éléments palestiniens sont fermement décidés à provoquer une escalade dans les affrontements. Hier matin justement, le Fatah, faction politique à laquelle le Président Yasser Arafat se rattache, publiait un communiqué saluant le meurtre de Tzahi Sasson. Le communiqué ajoutait que l'on se promettait

de rendre la vie « cauchemardesque » pour les habitants du quartier Gilo de Jérusalem dans le cadre d'une nouvelle étape de la lutte et de l'escalade du conflit.

Ces propos, formulés par des membres de l'entourage immédiat du Président Arafat, n'ont suscité aucune réaction de condamnation de la part de la direction palestinienne. En fait, replacé dans le contexte de l'attitude généralement adoptée par l'Autorité palestinienne au cours des derniers mois, le communiqué susmentionné semble être en harmonie avec la tactique récemment employée par les Palestiniens. Pendant des mois, les dirigeants palestiniens ont incité leur population à se livrer à la violence par l'intermédiaire de leurs médias officiels, ont refusé de publier une quelconque déclaration demandant l'arrêt des agressions dirigées contre des civils innocents et n'ont pas réussi à mobiliser les forces de sécurité palestiniennes pour juguler les organisations terroristes.

Par voie de conséquence, les terroristes ont eu une marge de liberté considérable pour planifier et exécuter des attaques dirigées contre les Israéliens lorsqu'ils se déplacent à pied ou en voiture ou utilisent les moyens de transport publics. Cela représente une violation flagrante de l'engagement, que le Président Arafat avait pris par écrit le 9 septembre 1993, de renoncer à l'usage de la violence et du terrorisme et de discipliner tous les éléments placés sous son autorité qui cherchent à recourir à de tels moyens d'action. De ce fait, on a l'impression qu'il y a une répartition des tâches entre les dirigeants politiques palestiniens, d'une part, et les milices et les groupes terroristes illégaux, de l'autre. Alors que les premiers se livrent à des négociations avec Israël, les seconds commettent des actes de terrorisme et de violence qui sont directement contraires à l'esprit de ces négociations. Cette duplicité est intolérable et dessert la cause de la paix. Israël demande une fois encore aux dirigeants palestiniens de se conformer aux engagements juridiques qu'ils ont assumés à maintes reprises dans les accords conclus avec Israël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**